

DÉPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 25 Votants : 33</p>	<p>Séance du 21 mai 2025 à 19h00</p> <p>Le Conseil Municipal de la commune de Rive-de-Gier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent BONY, Maire.</p>
<p>Délibération : N° DEL_2025_043</p> <p>OBJET : DELIBERATION PORTANT MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES (DERNIERE MISE A JOUR GENERALE: DELIBERATION DU 22 MAI 2024 - MODIFIEE LE 18 SEPTEMBRE 2024 - LE 20 NOVEMBRE 2024 - 2 NOVEMBRE 2025)</p>	<p>Date de convocation :</p> <p>Étaient présents M. Vincent BONY, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. François TAMBUZZO, Mme Marlène ESTEVEZ, M. Julien CHANELIERE, Mme Céline CLAUDE, M. Ridha GUICHARD, Mme Carole TAMBUZZO, M. Jean POINT, Mme Fatiha BOUZAGHAR, Mme Pascale FOURNIER, Mme Isabelle CHAUVE, M. Laurent GONZALES, M. Christophe TOTEL, Mme Saloi EL OUNI, Mme Esther BONCORI, Mme Djemila BOUAOUD, Mme Séverine REYNAUD, M. Jean-Pierre GRANATA, M. Jean-Louis FONTBONNE, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, Mme Katy BORREGO, M. Damien LEFORT, M. Frédéric MARINELLI, Mme Fanny LASSABLIERE</p> <p>Ont donné pouvoir Joséphine CALTAGIRONE (pouvoir à Katy BORREGO) Thierry ALVAREZ (pouvoir à Jean POINT) Leila MECHTAR (pouvoir à Fatiha BOUZAGHAR) Alexandre PETIAUX (pouvoir à François TAMBUZZO) Nasira DEBBAH (pouvoir à Anne-Marie GAUDENCIO) Jean-Louis VALENTE (pouvoir à Damien LEFORT) Nadia MEBARKI (pouvoir à Jean-Pierre GRANATA) Cendrine BARLET (pouvoir à Séverine REYNAUD)</p> <p>Secrétaire de séance : M. Julien CHANELIERE</p>

Rappel et référence(s) :

Vu le code général des collectivités territoriales,
 Vu le code général de la fonction publique,
 Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
 Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,
 Vu la délibération 2024-041 du 22 mai 2024 portant mise à jour du tableau des emplois budgétaires de la commune et du CCAS (emplois permanents et non permanents) pour 2023
 Vu la délibération modificative du 18 septembre 2024 du tableau des emplois budgétaires précité
 Vu la délibération modificative du 20 novembre 2024 du tableau des emplois budgétaires précité
 Vu la délibération modificative du 2 avril 2025 du tableau des emplois budgétaires précité
 Vu l'avis du comité social territorial du 15 mai 2025

Contenu :

Dans le cadre des avancements de grade 2025, les postes suivants sont supprimés au jour de l'avancement au grade supérieur des agents qui les occupent actuellement.
 Les avancements de grade auront lieu au 01/09/2025, à l'exception du poste d'agent de maîtrise qui s'effectuera au 01/06/2025.

Collectivité	Poste budgétaire à supprimer	Poste budgétaire à créer	Nb de poste	Quotité du poste	Services
CCAS	Adjoint administratif ppal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif ppal de 1 ^{ère} classe	1	100%	Accueil
Ville	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	2	100%	Urbanisme et Cyberspace
Ville	Adjoint administratif ppal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif ppal de 1 ^{ère} classe	1	100%	Finances et achats
Ville	Adjoint administratif	Adjoint administratif ppal de 2 ^{ème} classe	1	100%	RH
Ville	Agent de maîtrise	Agent de maitrise principal	1	100%	Entretien ménager
Ville	Adjoint d'animation ppal de 2 ^{ème} classe	Adjoint d'animation ppal de 1 ^{ère} classe	1	22h45/35h	Périscolaire

Proposition :

Il est proposé d'adopter cette modification des emplois budgétaires, effective à compter du 1^{er} septembre 2025, à l'exception de la modification du poste d'agent de maîtrise en agent de maîtrise principal, effective au 1^{er} juin 2025.
 Les crédits seront affectés au 012 en conséquence.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la présente délibération

**Le Maire,
Vice-Président de Saint-Etienne Métropole,
Vincent BONY**

**Le secrétaire de séance,
Julien CHANELIERE**

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 042-214201865-20250521-DEL_2025_043-DE

